

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie  
Françoise Dans Les Gaules**

**Dubos, Jean Baptiste**

**Amsterdam, 1735**

Chapitre V. Clovis s'allie avec Théodoric pour faire la guerre aux Bourguignons. Récit des événemens de cette guerre, tel qu'iöl se trouve dans Grégoire de Tours.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-3034**

## CHAPITRE V.

*Clovis s'allie avec Theodoric pour faire la guerre aux Bourguignons. Récit des événements de cette guerre, tel qu'il se trouve dans Gregoire de Tours.*

CE ne fut pas néanmoins contre les Visigots que Clovis fit la première guerre qu'il entreprit après la réduction des Armoriques & des Troupes Romaines à son obéissance ; ce fut contre les Bourguignons. Comme il se liguait dans cette guerre avec Theodoric Roi des Ostrogots, il est à propos de dire avant toutes choses comment ce Prince étoit parvenu à regner enfin paisiblement sur toute l'Italie & sur quelques pays adjacens.

On a vû que ce Prince étoit descendu en Italie de l'aveu de l'Empereur Zénon & qu'il avoit achevé deux ou trois ans avant le Baptême de Clovis, de se rendre maître de cette belle portion du Partage d'Occident, en faisant mourir Odoacer. Comme on l'a déjà vû encore, Anastase qui avoit succédé à Zénon en quatre cens quatre-vingt-onze, avoit beaucoup de regret à la cession faite à Theodoric qui se conduisoit en Italie comme un Souverain indépendant. Soit qu'Anastase ait contredit le titre de Theodoric en soutenant que Zénon n'avoit donné au Roi des Ostrogots d'autre pouvoir que celui d'un Lieutenant, & qu'il ne lui avoit point par conséquent

fréquent cédé ni transporté les droits des Empereurs d'Orient sur aucune portion du Partage d'Occident ; soit qu'Anastase ait cherché querelle à Theodoric sur la maniere dont il gouvernoit en Italie, la guerre s'alluma entre ces deux Princes. Il y a même apparence que la guerre que les Bourguignons faisoient aux Ostrogots dans le tems de la conversion de Clovis & dont nous avons parlé, fut une suite de celle que les Romains d'Orient avoient alors contre ces mêmes Ostrogots.

Theodoric qui vouloit être tranquille en Italie afin de pouvoir executer le projet qu'il avoit de reconquérir les Gaules, comprit bien-tôt qu'il ne regneroit jamais paisiblement en Italie, tant qu'il seroit en rupture avec l'Empereur d'Orient. Ce dernier y avoit des créatures, & d'ailleurs il n'étoit pas bien facile d'accoutumer des Romains, qui presque tous étoient Catholiques, à se reconnoître Sujets d'un Roi Barbare, qui faisoit profession de l'Arianisme. Il fallut donc que le Roi des Ostrogots prit le parti de rechercher l'amitié de la Cour de Constantinople, afin que, pour ainsi dire, elle le présentât de sa main aux Peuples de l'Italie, comme celui qu'ils devoient reconnoître pour leur Chef. Quelles furent les conditions du Traité qui se conclut alors entre les deux Puissances ? La suite de l'Histoire montre que le fondement, & la base du Traité fut la cession que fit l'Empereur en faveur de Theodoric, premierement de l'Italie entiere, la Sicile y comprise, secondement des

Bb 2

des

Liv. IV.  
Ch. V.

En 496.

Sirmon. in  
notis ad  
Avit. p. 56.  
Cass. Var.  
libr. pr. Ep.  
prima.



LIV. IV.  
CH. V.

des Gaules que l'Empereur Nepos s'étoit réservées par sa convention avec Euric en l'année quatre cens soixante & quinze, & dont les Bourguignons ou les Visigots ne s'étoient point emparés depuis; enfi la cession de la partie des Provinces Romaines situées entre les Alpes & le Danube, laquelle étoit encore sous la domination de l'Empire d'Occident, lorsque son Trône fut renversé en quatre ceps soixante & seize, & qu'Odoacer se mit en possession des Pais qui obéissoient actuellement aux Officiers de l'Empereur de Rome. Comme nous n'avons point le Traité d'Anastase & de Theodoric, & même comme nous n'en avons aucun extrait, nous en ignorons toutes les autres conditions, à l'exception de deux. La première est, que Theodoric ne nommeroit point de son autorité le Consul d'Occident, mais qu'il presenteroit chaque année à l'Empereur d'Orient un Sujet pour remplir l'une des deux places de Consul de la Republique Romaine, & que le Sujet que Theodoric auroit présenté pour cet effet, seroit nommé Consul d'Occident par l'Empereur qui le feroit inscrire dans les Fastes. Cassiodore de qui je tire cette particularité nous a même conservé la Formule du Diplome ou du Brevet que Theodoric faisoit expédier à celui qu'il presentoit pour être nommé Consul, & une Dépêche particuliere que ce Prince écrivit à l'Empereur d'Orient, pour lui donner avis qu'il venoit de désigner Felix pour être Consul en l'année cinq cens onze. Dès qu'Anastase laissoit ainsi à Theodoric le droit de

Cass. Var.  
libr. 2. Ep.  
3. lib. 9.  
Ep. 22.  
Ibid. lib. 6.  
formul.  
prima lib.  
2. Ep.  
prim.

de disposer réellement de la premiere des LIV. IV.  
 Dignités de l'Empire d'Occident, on peut CH. V.

bien croire aussi qu'il abandonnoit à ce Roi Barbare l'administration de la portion du Partage d'Occident désignée ci-dessus, non point comme à un Lieutenant ou bien à un Représentant révocable & comptable de sa gestion, mais comme à un Souverain, comme à un Colleague.

Quant à la seconde de celles des conditions du Traité d'Anastase & de Theodoric, qu'il nous est permis de favoir; elle étoit qu'aucun Ostrogot ne pourroit être pourvu des Magistratures & des autres emplois civils dans les Provinces gouvernées par Theodoric, mais que ces emplois seroient tous exercés par des Citoyens Romains. Voici de qui je tiens ce fait-là. Procope nous a conservé une Harangue faite à Belisaire au nom des Ostrogots dans le tems que ce Capitaine commandoit en Italie l'Armée de Justinien, laquelle y faisoit la guerre contre cette Nation, environ quarante ans après la paix conclüe entre Anastase & Theodoric. Les Ambassadeurs des Ostrogots après y avoir dit plusieurs choses concernant la moderation avec laquelle ils avoient toujours vécu en Italie, ajoutent: „ (1) Les Romains ont „ exercé seuls tous les emplois civils, & „ jamais

(1) Præterea civiles omnes Magistratus gessere ipsi, necque illos cum Gothorum quoquam communicarunt. Accedit huc quod Romanis per Gothos licuit ab Orientis Imperatore Consulatum accipere. *Procop. de Bello Goth. lib. 2. cap. sexto.*





LIV. IV.  
CH. V.

„ jamais aucun de ces emplois n'a été con-  
 „ feré à un Ostrogot. N'a-ce point été  
 „ un Romain qui a toujours été déclaré  
 „ Consul d'Occident chaque année par  
 „ l'Empereur d'Orient"? Or il n'est pas  
 vraisemblable que Theodoric qui avoit tant  
 de gens à récompenser, & qui devoit se  
 fier à ses Compatriotes plus qu'aux Ro-  
 mains, en eût usé avec tant d'égard pour  
 ces derniers, s'il n'eût point été obligé par  
 quelque convention à garder des ménage-  
 mens qui lui étoient si fort à charge. Il  
 est donc apparent que lorsqu'Anastase lui  
 avoit abandonné l'administration civile &  
 militaire de la portion de l'Empire d'Occi-  
 dent dont il s'agit, il avoit exigé de lui  
 qu'il n'employeroit que des Romains dans  
 le Gouvernement civil, qu'il ne confieroit  
 qu'à eux tous les emplois subordonnés à la  
 Préfecture du Prétoire d'Italie, & qu'il ne  
 confieroit à ses Ostrogots que les emplois  
 qui étoient originairement subordonnés au  
 Maître de l'une & de l'autre Milice dans  
 le département de cette Préfecture. Il y  
 aura eu dans le Traité d'Anastase & de  
 Theodoric quelque stipulation de même  
 nature, que celle que nous avons con-  
 jecturé avoir été faite les premières années du  
 regne de Clovis entre ce Prince & les  
 Provinces Romaines qui le reconnoissent  
 dès-lors comme Maître de la Milice.

En quelle année fut conclu l'Accord de  
 Theodoric avec Anastase? Je ne puis le  
 dire précisément. Il paroît seulement que  
 cet accommodement fut conclu avant l'an  
 cinq cens. On trouve dans les Fautes de  
 Cas-

Cassiodore sur cette année-là: „ (1) SOUS LIV. IV.  
le Consulat de Patritius & d'Hypatius, CH. V.

le Roi Theodoric notre Prince fit son entrée à Rome où sa présence étoit ardemment souhaitée par tout le monde. Il y traita avec beaucoup d'affabilité son Senat, & il y fit au Peuple les largesses accoutumées. Il assigna même une somme considerable à prendre chaque année sur ses revenus, pour être employée à la réparation des murs de la Ville. Il est probable que les raisons qui avoient empêché Theodoric d'aller à Rome depuis quatre ans qu'il étoit maître de l'Italie par la force, avoient cessé en cinq cens ou l'année précédente, & ces raisons me paroissent avoir été la guerre que lui faisoit Anastase. Si tandis qu'elle duroit encore, Theodoric fût venu à Rome, le Senat s'y seroit prêté peu volontiers à la démarche de le reconnoître pour Souverain. Il auroit fallu ou que le Roi des Ostrogots eût souffert que plusieurs de ses nouveaux Sujets lui désobéissent, ou qu'il eût employé la violence pour se faire obéir. Enfin les Princes qui savent régner étudient le tems favorable lorsqu'ils veulent donner des ordres d'une extrême importance, autant que leurs Courtisans habiles étudient le moment favorable de demander les graces qu'ils veu-

(1) Patritio & Hypatio Consulibus, Dominus noster Theodoricus cunctorum votis expetitus Romam adventit & Senatum suum mira affabilitate tractans Romanæ Plebi donavit annonas.... Mœnibus, deputata per annos singulos pecuniæ quantitate subvenit. *Cass. Hist. ad ann. 500.*





veulent obtenir. La prudence de Théodoric est connuë de tous ceux qui savent l'Histoire. D'ailleurs on voit dans tout ce qui se passa dans Rome lorsqu'il y fit son entrée l'année cinq cens, un Roi qui fait usage de ses finances, en Prince qui a la paix. Je crois donc que sa paix avec l'Empereur Anastase fut conclue ou cette année-là, ou l'année précédente.

Il peut bien aussi se faire encore que ce soit en vertu de quelque condition inferée dans le Traité d'Anastase & de Théodoric que le Roi des Ostrogots se soit abstenu de se faire appeller Empereur, quoiqu'il fût le maître dans Rome & qu'il y exerçât, ou peu s'en falloit, l'autorité Impériale dans toute son étendue. C'est l'idée que les Auteurs du tems & Procope nous donnent du Gouvernement du Roi des Ostrogots. „ Théodoric (1), dit „ le dernier, après avoir mis dans son par- „ ti tous les Barbares venus en Italie sous „ les enseignes d'Odoacer, soumit entie- „ rement ce Pays sur lequel il regna paisiblement gouvernant les Romains & les Ostrogots en Prince à qui aucune „ des qualités qui font un bon Empereur,

„ de

(1) Exin Barbaris hostibus quicumque supererant Theodoricus ad se pellectis, in sua ditione Gothos atque Italos habuit. Ac licet Imperatoris Romani nec nomen nec insignia usurparet, sed vixit contentus Regis appellatione qua Barbari supremos suos Principes donare consueverunt, tamen subditis suis ita præfuit ut nihil ipsi defuerit eorum que sunt Augustorum moribus consentanea. Proc. Bell. Goth. lib. pr. cap. primo.



„ ne manquoit. Il ne prit pas néanmoins LIV. IV.  
 „ le titre d'Empereur, & il ne porta ja- CH. V.  
 „ mais les marques de cette dignité, mais  
 „ il se contenta toujours du nom de Roi,  
 „ qui est celui que les Peuples Barbares  
 „ ont coutume de donner à leur Chef  
 „ suprême”.

On voit par une Lettre de Sigismond  
 fils du Roi Gondébaud & écrite à l'Em-  
 pereur Anastase, que cet Empereur n'avoit  
 cédé à Théodoric que la portion du Par-  
 tage d'Occident, dont Théodoric étoit dé-  
 ja Souverain de fait quand cette cession  
 fut faite. Nous avons dit en quoi elle  
 consistoit. Les autres Provinces du Par-  
 tage d'Occident, & sur-tout les Gaules,  
 n'avoient point été comprises dans ce dé-  
 laissement. En effet Sigismond qui n'é-  
 crivit la Lettre dont il est question, que  
 long-tems après l'année cinq cens, n'y  
 traite Théodoric que de *Recteur*, (1) ou  
 de Gouverneur de l'Italie. Sigismond au-  
 roit qualifié autrement Théodoric, du  
 moins en écrivant à l'Empereur, si ce  
 Prince eût attribué à Théodoric quelque  
 supériorité sur les Gaules, où étoit l'éta-  
 blissement de Sigismond. Nous raporte-  
 rons cette Lettre de Sigismond quand  
 nous en ferons aux tems où elle fut écrite.  
 Théo-

(1) Venerandi Comitatus vestri auribus offerebant  
 specialius securitate concepta, quod Rector Italiae de  
 Pace vestra securus redditam sibi Orientis gratiam  
 coloraret.

Nota Sirmondi pag. 56. ad hæc verba Rector Italiae.  
 Theodoricus qui Pacem ab Anastasio expetiit. *Avist.*  
 Ep. 84.



LIV. IV.  
CH. V.

Théodoric en suivant ses nobles inclinations songea dès qu'il vit son pouvoir affermi , à faire des conquêtes à la fois avantageuses à sa réputation & profitables à l'Italie, où il vouloit être aimé. Il est vrai que celle de l'Afrique, dont les Pirates saccoïoient continuellement les côtes de l'Italie, & osoient même faire des descentes sur la plage Romaine, étoit la plus utile des conquêtes que Théodoric pût entreprendre. Mais les Ostrogots n'entendoient encore rien à la guerre navale, & les ports d'Italie devoient être dénués de vaisseaux depuis que les Vandales d'Afrique croïoient sans cesse dans la Méditerranée. Ainsi Théodoric tourna ses vûes du côté des Gaules. Si l'on excepte la conquête de l'Afrique, rien ne pouvoit donner plus de satisfaction aux Romains d'Italie que de voir une Province de la Gaule réduite sous l'obéissance de leur Prince, & l'autorité du Capitole rétablie au-delà des Alpes. En même tems rien n'étoit plus utile aux intérêts de Théodoric qu'une telle acquisition, qui le mettroit en état de communiquer de plein pié avec les Visigots, Peuple originaiement de la même Nation que les Ostrogots & Arien comme eux. Il convenoit aux uns & aux autres de relâcher les anciens liens, en s'unissant aussi étroitement qu'ils l'eussent jamais été, & Théodoric en étoit si persuadé, qu'il donna dans ce tems-là sa fille Théodegote en mariage au Roi des Visigots Alaric second.





Il auroit mieux valu pour Théodoric LIV. IV.  
 de s'agrandir seul & sans donner en mê-CH. V.  
 me tems à d'autres Princes le moyen de  
 s'agrandir aussi, mais il ne pouvoit point  
 réussir dans son projet sans avoir les  
 Francs pour Alliés. Les Bourguignons  
 étoient une Nation nombreuse. Elle étoit  
 maîtresse des passages des Alpes, les plus  
 importans qui sont bien plus faciles à dé-  
 fendre contre les Armées qui viennent  
 d'Italie dans les Gaules, que contre cel-  
 les qui descendent des Gaules en Italie.  
 Ainsi Théodoric ne pouvoit pas réussir  
 dans son projet à moins que d'avoir un  
 Allié qui fit une puissante diversion dans  
 les Gaules. D'ailleurs il est apparent que  
 la guerre entre Théodoric & Gondébaud  
 durant laquelle saint Epiphane fit la re-  
 demption des captifs, dont nous avons  
 parlé ci-dessus, duroit encore, & il pa-  
 roît même que Gondébaud la faisoit avec  
 avantage. En effet, dès que Théodoric  
 étoit obligé de racheter à prix d'argent  
 ses Sujets que les Bourguignons avoient  
 faits prisonniers de guerre, il faut que  
 Théodoric eût pris un nombre des Su-  
 jets de Gondébaud moindre que le nom-  
 bre des Sujets de Théodoric que Gondé-  
 baud avoit pris.

Théodoric avoit donc besoin, s'il vou-  
 loit réussir dans ses nouveaux projets, d'a-  
 voir un Allié qui portât la guerre dans  
 les Provinces des Gaules occupées par les  
 Bourguignons & qui fit une diversion,  
 qui les obligeant à dégarnir leur frontière



LIV. IV.  
CH. V.

du côté de l'Italie, facilitât aux Ostrogots le moyen de la franchir. Proposer aux Visigots de se charger de faire cette diversion sans les assurer en même tems que Clovis seroit de la partie, c'étoit faire une démarche inutile. Les esprits des Romains des Gaules étant aussi mal disposés en faveur de ces Ariens qu'ils l'étoient, les Visigots devoient craindre que Clovis ne les attaquât dès qu'il les verroit embarrassés dans une guerre contre Gondébaud. Nous avons vu quelle étoit la jalousie des Visigots contre le Roi des Francs, dont les Etats touchoient aux leurs ou n'en étoient séparés que par la Loire, le plus guayable de tous les Fleuves. Le Roi des Ostrogots prit donc le parti de s'allier avec Clovis dont il avoit déjà, comme nous l'avons dit, épousé la sœur Audéflède. Quant aux motifs qui auront fait entrer le Roi des Francs dans cette Ligue, & peut-être la proposer le premier, il est facile de les deviner. L'envie de s'agrandir, & de faire quelque chose d'agréable à la Reine Clotilde, qui, comme le dit Grégoire de Tours, gar-

Hist. lib.  
3. cap. 6.

doit un vif ressentiment du traitement inhumain fait à ses Parens par Gondébaud. D'un autre côté Clovis n'avoit rien à craindre des Visigots, tant qu'il seroit l'Allié de Théodoric. Voyons ce que dit Procope de ce Traité de ligue offensive contre les Bourguignons, & quelles furent les conjonctures qui donnerent lieu à sa conclusion.

Cet Historien contemporain après avoir





raconté tout ce qu'on a lû ci-dessus con-<sup>LIV. IV.</sup>  
cernant la cession des Gaules faite aux <sup>CH. V.</sup>  
Visigots par Odoacer, parle de l'agrandif-  
fement des Turingiens de la Germanie  
qui s'emparement de l'ancienne France, &  
s'étendirent jusques au Mœin dans le mê-  
me tems que Théodoric s'établissoit en  
Italie. Il écrit ensuite que dès ce tems-là,  
c'est-à-dire, vers l'année quatre cens qua-  
tre-vingt-dix-huit, les Visigots craignoient  
déjà le pouvoir des Francs qui étoient  
alors la Nation la plus guerriere, comme  
la plus inquiète, & qu'elle leur étoit d'au-  
tant plus suspecte qu'elle venoit d'augmen-  
ter considerablement ses forces. En effet  
elle venoit de s'unir avec les Armoriques  
& d'attacher à son service, comme nous  
l'avons vû, ce qui restoit de Troupes  
Romaines dans les Gaules. Procope ajoute  
que les Turingiens & les Visigots à qui  
la puissance des Francs étoit également  
suspecte, firent proposer à Théodoric de  
se liguier avec eux contre cette Nation  
entreprenante, mais que Theodoric se fit  
alors une loi de ne point faire aucune li-  
gue particuliere avec aucune Nation. Il  
se contenta, suivant Procope, de nouer  
avec elles des liaisons generales de bonne  
correspondance, & à tout événement, de  
fortifier ces liaisons par des mariages.  
Voilà ce qui lui fit donner dans ce tems-  
là sa fille Théodegote au Roi Alaric fe-  
cond, & ce qui lui fit donner encore  
Amalberge fille de sa sœur Amalafride à  
Hermanfroy Roi des Turingiens. Ces Al-  
liances obligerent donc les Francs à laisser



en paix les Visigots & les Turingiens, & les reduisirent à chercher l'occasion d'employer leurs forces contre quelqu'autre Nation. Voilà ce qui fut causé enfin que Clovis tira l'épée contre les Bourguignons.

Le Traité de ligue qui fut fait avant la guerre entre Clovis & Théodoric contre Gondébaud, portoit: „ (1) Que les Al-  
 „ liés entreroient en même tems en cam-  
 „ pagne pour attaquer chacun de son côté  
 „ les Bourguignons: Que si l'un des Al-  
 „ liés manquoit à se mettre en campagne  
 „ au jour convenu, de maniere que faute  
 „ de la diversion qu'il devoit operer,  
 „ l'autre Allié eût affaire à toutes les for-  
 „ ces des Bourguignons, alors celui des  
 „ deux Alliés qui n'auroit pas rempli son  
 „ engagement seroit tenu de compter à  
 „ l'autre qui auroit combattu seul contre  
 „ l'ennemi commun, une certaine somme  
 „ de deniers: Que l'Allié qui devoit ce  
 „ dédommagement ne pourroit pas jouir  
 „ du Benefice du Traité avant que d'avoir  
 „ satisfait l'Allié auquel il seroit dû, & il  
 „ étoit énoncé dans ce Traité que les  
 „ Francs & les Ostrogots partageroient  
 „ entr'eux les Pays que les Bourguignons  
 „ tenoient alors”.

On peut bien croire que le Traité dont  
 Pro-

(1) Deinde Francos inter & Gothos initur societas  
 in Burgundionum perniciem pactoque convenit ut  
 gentem debellent & ditionis illius terras obtineant.  
 Qui vicerint à sociis non adjuti, ubi multa ro-  
 mine certam auri summam ab illis acceperint, parti-  
 cipes faciant bello capta regionis. *Protog. de Bell.  
 Goth. lib. pr. cap. ámo desimo.*



Procope ne nous donne qu'une notion générale, contenoit des articles qui enon-  
 CH. V.

coient quelle partie du Pays tenu par les Bourguignons devoit demeurer aux Franks, & quelle partie devoit appartenir aux Ostrogots. Suivant les apparences chacun des deux Peuples ligués devoit avoir la partie de ce Pays, laquelle étoit le plus à sa bienséance. Théodoric sans doute devoit avoir pour sa part la Viennoise, la seconde Narbonnoise & la Province des Alpes. Clovis aura eu pour la sienne, la première Lyonnoise, la Sequanoise & quelques Cités adjacentes.

Grégoire de Tours a jugé à propos en parlant de la guerre des Franks & des Ostrogots contre les Bourguignons, de se renfermer dans ce qui regardoit particulièrement les Franks. Ce qui concerne les Ostrogots dans l'Histoire de cette guerre-là, lui a paru étranger au sujet qui lui avoit fait mettre la main à la plume.

» (1) Gondébaud & son frere Godé-  
 » gisle, c'est l'Historien Ecclesiastique  
 » des Franks qui prend la parole, étoient  
 » alors Rois des Bourguignons qui occu-  
 » poient les contrées assises sur le Rhône  
 » & sur la Saone, & même la Provin-  
 » ce de Marseille. L'un & l'autre ils  
 » étoient Ariens aussi bien que les Bar-  
 » bares

(1) Tunc Gondobadus & Godegiselus fratres, regnum circa Rhodanum ac Ararim cum Massiliensi Provincia retinebant. Erant autem tam illi quam Populi illorum Arianae Sectae subiecti. Gr. Tur. hist. lib. 2. cap. 32.

LIV. IV.  
CH. V.

» bares leurs Sujets. Il y avoit entre ces  
 » deux freres des brouilleries qui furent  
 » cause que Godégifile rechercha l'alliance  
 » de Clovis dont les troupes étoient en  
 » grande réputation. Ce Roi des Bour-  
 » guignons fit donc proposer au Roi des  
 » Francs de conclure un Traité de Ligue  
 » offensive contre Gondébaud, aux con-  
 » ditions suivantes : Que premièrement  
 » on se déferoit de Gondébaud par les  
 » voyes les plus convenables. Seconde-  
 » ment, que lui Godégifile, dès qu'il fe-  
 » roit défait de son frere, payeroit an-  
 » nuellement au Roi des Francs un tribut  
 » tel qu'il plairoit à ce Prince de l'arbi-  
 » trer. Il faut que Godégifile pour pro-  
 » poser une pareille convention se crût à la  
 » veille d'être traité par Gondébaud d'une  
 » maniere aussi cruelle que l'avoient été  
 » leurs freres Chilperic & Gondomar. Clo-  
 » vis agréa les conditions qui lui étoient  
 » offertes par Godégifile, & bientôt il se  
 » mit en campagne pour satisfaire aux en-  
 » gagemens qu'il avoit pris. ; (1) Gondé-  
 » baud

(1) Et statuto tempore exercitum contra Gondobadum commovit Chlodovechus. Quo audito Gondobadus ignorans dolum fratris misit ad eum dicens: Veni in adiutorium meum quia Franci se commovent contra nos & regionem nostram adveniunt ut eam capiant, ideoque sumus unanimis adversus gentem inimicam nobis, ne separati ab invicem, quod alie gentes passæ sunt, perferamus. At ille, vadam, inquit, cum exercitu meo & tibi auxilium præbebo. Moventesque simul hi tres exercitum, id est Chlodovechus contra Gondobadum & Godegiselum cum omni instrumento belli, ad castrum cui Divione nomen est pervenerunt. Confligentesque super Oiscaram flu.



» baud mal informé de tout ce qui s'é- Liv. IV.  
 » toit traité à son préjudice , n'eut pas CH. V.  
 » plutôt eu nouvelle que les Frans en-  
 » troient hostilement dans son Pays, qu'il  
 » manda à son frere de venir le joindre  
 » pour l'aider à les repousser. Défendons-  
 » nous de concert, écrivit-il à Godégis-  
 » le, afin de ne tomber point dans l'in-  
 » convenient funeste où nous avons vû  
 » tomber tant de Nations détruites, par-  
 » ce que leurs Chefs n'ayant pas sù se  
 » réunir à tems pour faire face à leur  
 » ennemi commun, ils ne l'ont combattu  
 » que l'un après l'autre. La réponse de  
 » Godégisile à l'invitation de son frere,  
 » fut qu'il alloit rassembler incessamment  
 » ses troupes , & qu'à leur tête il mar-  
 » cheroit à son secours. Bientôt après  
 » l'Armée des Frans & celle des Bour-  
 » guignons furent en présence auprès de  
 » Dijon , Château bâti sur la riviere  
 » d'Ousche , & là elles en vinrent aux  
 » mains. Dès qu'on eût commencé à se  
 » charger, Godégisile au lieu de donner  
 » sur les troupes de Clovis, attaqua celles  
 » de Gondébaud, qui se voyant ainsi pri-  
 » ses en tête & en queue, à quoi elles  
 » ne s'attendoient point, se rompirent &  
 » furent défaites. Pour Gondébaud, dès  
 » qu'il

rivium ; Godegiselas Chlodovecho conjungitur ac  
 uterque exercitus Gondobadi populum atterit. At ille  
 dolium fratris quem non suspicabatur advertens, terga  
 dedit fugamque inivit, Rhodanitisque ripas paludesi-  
 que percurrens, Avenionem urbem ingreditur. G.  
*Étr. hist. lib. 2. cap. 32.*



LIV. IV.  
CH. V.

„ qu'il eût vû la trahison de son frere,  
 „ il ne songea plus qu'à se sauver, &  
 „ prenant sa route le long du Rhône, il  
 „ gagna la ville d'Avignon, où il s'en-  
 „ ferma”.

Il est aisé de remarquer en lisant la narration de Grégoire de Tours, que la bataille de Dijon se donna peu de jours après que les Francs eurent commencé la guerre contre Gondébaud, & que ce ne fut qu'après cette bataille qu'ils firent des conquêtes sur lui. D'un autre côté, il est certain par le témoignage de Marius Aventicensis, que cette bataille se donna en l'année cinq cens. Voici ce qu'il en dit: „ (1) Sous le Consulat de Patritius & d'Hypatius, il se donna auprès de Dijon entre les Bourguignons & les Francs une bataille, dans laquelle Godégisile avoit prémédité de trahir son frere. Godégisile & les siens se joignirent donc avec les Francs dans le tems que commençoit la mêlée, & après la déroute de Gondébaud Godégisile fut maître pour un tems, des Etats de ce Prince infortuné, qui s'étoit sauvé dans Avignon”. Ainsi l'on voit combien le Pere Rouyer a eu tort de croire que ce fut

(1) Patritio & Hypatio Consulibus, pugna facta est Divione inter Francos & Burgundiones, Godegeselo hoc dolose contra fratrem suum Gondobagaudum machinante. In eo praelio Godegeselus cum suis adversus fratrem suum cum Francis dimicavit, & post fugatum fratrem suum Gondobagaudum, regnum ipsius paulisper obtinuit, & Gondobagaudus Avenione latebram dedit. *Mar. Avent. Chr. ad annum 500.*



fut dans l'année même du Batême de Clovis, c'est-à-dire en l'année quatre cens quatre-vingt-dix-sept, que ce Prince fit les conquêtes qu'il dit dans sa Chartre octroyée à saint Jean de Reomay, avoir faites *la premiere année de son Christianisme*. Reprenons la narration de Grégoire de Tours.

LIV. IV.  
CH. V.

» Godégifile se mit en possession des  
 » États de son frere, & comptant la  
 » guerre finie, il se fit reconnoître pour  
 » Roi dans la ville de Vienne, qui en  
 » étoit la Capitale. Il promit de nou-  
 » veau d'accomplir de bonne foi (1) son  
 » Traité avec Clovis, & de lui remettre  
 » la partie du Pays tenu par les Bour-  
 » guignons, laquelle devoit demeurer aux  
 » Francs. Clovis de son côté poursuivit  
 » Gondébaud dans le dessein de le faire  
 » prisonnier & d'en disposer ensuite com-  
 » me il le trouveroit à propos. Ainsi la  
 » crainte qu'avoit ce Roi des Bourgui-  
 » gnons de perdre la vie de la même ma-  
 » niere que Syagrius l'avoit perduë, si  
 » jamais il tomboit entre les mains des  
 » Francs, devint extrême lorsqu'il vit  
 » leurs Pavillons tendus devant la Ville  
 » d'Avignon où il s'étoit renfermé. Il  
 » s'adressa pour être tiré d'embaras, à un  
 » de ses Ministres nommé Arédius ou  
 » Aridius, personnage d'une prudence ra-  
 » re & capable néanmoins des actions  
 » les

(1) Godegesilus vero obtenta victoria, promissa  
 Chlodevecho aliqua parte regni sui cum pace disces-  
 sit, &c. Gr. Tur. hist. lib. 2. cap. 32.

LIV. IV.  
CH. V.

„ les plus hardies. Vous voyez, lui dit  
 „ Gondébaud, à quelle extrémité me  
 „ voilà réduit par ces Barbares qui en  
 „ veulent également à ma Couronne &  
 „ à ma vie: Conseillez-moi. Quel parti  
 „ prendre? Je ne vois, répondit Arédius,  
 „ qu'un moyen de nous sauver du nau-  
 „ frage, c'est de calmer Clovis. Je vais  
 „ donc, si vous approuvez mon projet,  
 „ feindre d'abandonner votre service pour  
 „ m'attacher au sien, & j'espère venir à  
 „ bout de l'amener au point de vous lais-  
 „ ser la vie & même la Couronne. Il  
 „ faudra seulement que vous acceptiez  
 „ toutes les conditions dont je convien-  
 „ drai avec lui, & dans la suite vous les  
 „ tiendrez jusqu'aux tems où la Provi-  
 „ dence vous rendra plus heureux que  
 „ vous ne l'êtes. Gondébaud agréa le  
 „ projet d'Aradius, qui, bientôt après se  
 „ fit présenter à Clovis comme un trans-  
 „ fuge. Roi débonnaire, lui dit ce fidèle  
 „ déserteur, je quitte le Prince infortuné  
 „ que je servois pour m'attacher à vous,  
 „ & si vous daignez me recevoir au  
 „ nombre de vos Sujets, vous & vos en-  
 „ fans vous trouverez toujours en moi  
 „ un Serviteur parfaitement dévoué aux  
 „ intérêts de votre Maison. Clovis ac-  
 „ cueillit Aradius avec bonté & il retint  
 „ auprès de lui ce Romain qui étoit aussi  
 „ aimable dans la société que prudent en  
 „ affaires. Il prit son tems durant le siège  
 „ d'Avignon pour dire à Clovis, Grand  
 „ Prince, si vous daignez entendre un  
 „ homme aussi peu important que moi,  
 „ vous



vous qui avez tant de Personnages éclairés dans votre Conseil, je vous donnerai avec sincérité un avis, que peut-être ne vous repentirez-vous pas d'avoir écouté, & que tous les Pays exposés aujourd'hui aux malheurs de la guerre vous loueroient certainement d'avoir suivi. Pourquoi ruiner vos Troupes en les faisant camper plus longtems devant la Place imprenable où votre ennemi se tient enfermé? Que peuvent faire ici vos Soldats, si ce n'est dévaster le plat Pays des environs? Ils ne prendront point Avignon. Faites donc dire à Gondébaud que vous voulez bien faire cesser les hostilités, & même lui accorder la paix, à condition qu'il s'engage à vous payer un tribut annuel. Par-là vous le rendez votre créature. Supposé que Gondébaud refuse d'accepter vos propositions, vous n'en ferez pas moins après les avoir faites, le maître d'en user comme il vous plaira. Clovis prit le parti que lui suggeroit Aridius, & après avoir donné ordre à tous les détachemens qui faisoient le dégât dans le plat Pays de rentrer dans le camp, il fit proposer la paix à Gondébaud aux conditions qui viennent d'être exposées. Le Roi des Bourguignons les accepta, & promit d'acquitter ponctuellement la redevance annuelle à laquelle il s'obligeoit. Il en avança même la première année. On ne sauroit douter que Clovis n'ait compris son Allié Godégisile dans le

Traité

Traité dont nous parlons, bien que Grégoire de Tours ne le dise pas.

„ Aussi-tôt que Clovis se fut retiré,  
 „ Gondébaud se tint dégagé du Traité  
 „ qu'il venoit de signer avec ce Prince.  
 „ Le Roi Bourguignon rassembla donc  
 „ une Armée, & marchant précipitam-  
 „ ment, il vint assiéger Vienne, où Go-  
 „ dégisle se tenoit. Godégisle qui ne  
 „ s'étoit point préparé à soutenir un siège,  
 „ craignoit principalement que la Ville ne  
 „ fût affamée, ce qui lui fit avoir re-  
 „ cours à l'expédient de mettre dehors les  
 „ bouches inutiles. Malheureusement pour  
 „ lui, il comprit dans leur nombre un  
 „ des Fonteniers de la Ville. Cet ouvrier  
 „ indigné du peu de cas qu'on avoit fait  
 „ de lui, vint trouver Gondébaud, & il  
 „ lui enseigna le moyen de surprendre  
 „ Vienne, en y entrant par un aquéduc  
 „ qu'il indiqua. On fit usage de cet avis.  
 „ Un corps de troupes à qui le Fonte-  
 „ nier servoit de guide, défila par le  
 „ conduit de cet aquéduc qui entroit fort  
 „ avant dans la Ville, & lorsqu'il fut  
 „ parvenu jusqu'à un regard que cet  
 „ ouvrier ne connoissoit que trop bien,  
 „ on écarta avec des leviers la pierre  
 „ qui en fermoit l'ouverture. Les Sol-  
 „ dats débouchèrent ensuite par cette is-  
 „ suë, & ils se mirent en bataille dans les  
 „ derrières des troupes ennemies qui gar-  
 „ doient les remparts. Dès que le corps  
 „ de troupes qui étoit ainsi entré dans  
 „ Vienne se fut formé, il fit connoître  
 „ à son Armée par des signaux, qu'il  
 „ avoit



„ avoit pris poste dans la Ville, & mar- LIV. IV.  
 „ chant le long des ruës il s'avança jus- CH. V.  
 „ qu'aux Portes dont il ne lui fut pas  
 „ bien difficile de se rendre maître. En  
 „ même tems celles des troupes de Gon-  
 „ débaud qui étoient demeurées dans son  
 „ camp, s'approcherent de la Place comme  
 „ pour l'insulter, & les affiegés qui  
 „ se virent pris en même tems en tête  
 „ & en queue ne fongerent plus qu'à se  
 „ sauver dans les asyles des Temples. Go-  
 „ dégifele lui-même se refugia dans une  
 „ Eglise Arienne, & c'est-là qu'il fut tué  
 „ avec un Evêque de cette Communion.  
 „ Quelques Francs qui s'étoient (1) at-  
 „ tachés au service de ce Prince mal-  
 „ heureux, prirent leur parti en gens de  
 „ guerre, & ils s'enfermerent dans une  
 „ Tour pour s'y défendre le plus long-  
 „ tems qu'ils pourroient. Quand ils fu-  
 „ rent enfin réduits à se rendre, Gondé-  
 „ baud ne permit pas qu'on leur fit d'au-  
 „ tre déplaisir que celui de les désarmer,  
 „ après quoi il les envoya à Toulouse,  
 „ pour y être remis entre les mains d'A-  
 „ latic Roi des Visigots. Il n'en usa point  
 „ avec

(1) Denique Franci qui apud Godegeselum erant  
 in unam se turrim congregant. Gondobadus autem  
 iussit ne uni quidem ex ipsis aliquid noceretur, sed  
 adprehensos eos Tolosæ ad Alaricum Regem trans-  
 mittit, interfectis Senatoribus, Burgundionibusque qui  
 cum Godegisele confenserant. Ipse vero regionem  
 omnem quæ nunc Burgundia dicitur, in suo domi-  
 nio restauravit. Burgundionibus Leges mitiores in-  
 stituit ne Romanos opprimerent. *Gr. Tur. hist. lib. 2.*  
*cap. trigésimo tertio.*

LIV. IV.  
CH. V.

» avec la même clémence envers les Se-  
 » nateurs des Cités qui l'avoient abandon-  
 » né, ni envers ceux des Bourguignons  
 » qui s'étoient déclarés pour Godégisile.  
 » Gondébaud les fit mourir, & il remit  
 » ensuite sous son obéissance tout le Pays  
 » connu aujourd'hui sous le nom du  
 » Royaume de Bourgogne, où il publia  
 » un nouveau Code, dans lequel il y  
 » avoit plusieurs Loix faites exprès pour  
 » empêcher que les Romains les Sujets  
 » ne fussent opprimés par les Bourgui-  
 » gnons leurs Hôtes". On verra par un  
 passage de Marius Aventicensis, qui sera  
 rapporté plus bas, que ce fut dès l'année  
 cinq cens que se fit le rétablissement de  
 Gondébaud.

Avant que de rapporter ce qu'on trouve  
 dans Procope concernant les événemens  
 de la guerre des Francs contre les Bour-  
 guignons, je ferai deux observations sur  
 la narration que nous en a donnée Gré-  
 goire de Tours, & qui est celle qu'on  
 vient de lire. La première, est que cet  
 Auteur remarque que Gondébaud se re-  
 mit en possession de tout ce qu'on ap-  
 pelloit le Royaume de Bourgogne, à la  
 fin du sixième siècle, & cela en recou-  
 vrant le Royaume qu'il avoit perdu, &  
 en se mettant en possession des Etats de  
 Godégisile. Or à la fin du sixième siècle  
 Langres & les autres Cités que les Bour-  
 guignons tenoient sur la frontière des  
 Francs dans le tems de l'avènement de  
 Clovis à la Couronne des Saliens, étoient  
 encore réputées du Royaume de Bour-  
 gogne.

Mar. Av.  
Chron. ad  
ann. 500.



gogne. Ainsi, il faut que Clovis n'ait point gardé aucune des conquêtes qu'il avoit faites en cinq cens sur Gondébaud. Au contraire, nous observerons quand nous aurons à parler de la conquête de Marseille & de quelques autres Cités adjacentes, que Théodoric fit alors, que Théodoric les conserva. Aussi toutes ces Cités-là n'étoient-elles pas comprises dans le Royaume de Bourgogne: elles n'étoient plus censées en faire une partie dans le tems que Grégoire de Tours écrivoit, bien qu'elles eussent appartenu à Gondébaud.

Ma seconde observation fera, que nous avons encore le nouveau Code publié par ce Prince, & dont il est fait mention dans Grégoire de Tours. Nous en parlerons amplement dans la suite. Ici nous nous contenterons de dire qu'il est souvent appelé la Loi Gombette, du nom de son Auteur, & qu'il a été en vigueur dans les Gaules jusqu'au regne de l'Empereur Louis le Débonnaire, qui l'abrogea.

